



SAINT-THURIËN, le 21 septembre 2022

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIËN le

Mercredi 28 septembre 2022 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Création d'une installation de méthanisation à GUISCRIF, F,
- 2°) Aménagements cyclables Rue de Querrien : demande de fonds de concours à Quimperlé Communauté,
- 3°) Promotion interne : création et suppression d'emploi,
- 4°) Protection sociales complémentaire – négociations : mandat au Centre de Gestion,
- 5°) Médiation préalable obligatoire : adhésion à la mission proposée par le Centre de Gestion,
- 6°) Eclairage public : modification des horaires,
- 7°) Instauration d'une aide pour l'achat d'un récupérateur d'eaux de pluie,
- 8°) Budget 2022 : décisions modificatives,
- 9°) Vœu relatif au bouclier énergétique tarifaire,
- 10°) Quart d'heure de libre expression.

Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle et chacun doit se munir de son propre stylo.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 28 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-et-un septembre, s'est réuni à la salle municipale sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Nicolas LE NAOUR (à 19 heures), Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Stéphane POIRIER, Laurent MINTEC, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES (a donné pouvoir à Christine KERDRAON), Nicolas LE NAOUR (a donné pouvoir à Fabienne LE GALL).

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20220402

Objet : Aménagements cyclables Rue de Querrien Demande de fonds de concours à Quimperlé Communauté

Madame le Maire rappelle le projet d'aménagement de la Rue de Querrien dans l'agglomération de SAINT-THURIEN afin de limiter la vitesse des véhicules dans cette zone urbanisée et de sécuriser la circulation des piétons. La Commune souhaite aussi promouvoir les modes de déplacement doux et prévoit à ce titre de réaliser un aménagement cyclable sur cette portion de voie.

Le coût des travaux est estimé à 35 999.70 € HT. Elle indique que ceux-ci sont susceptibles d'être éligibles au fonds de concours « Aménagements cyclables » de Quimperlé Communauté qui s'élève à 15 % du montant HT des travaux.

Elle rappelle qu'une demande d'aide financière a été déposée auprès de l'Etat, au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental au titre du produit des amendes de police.

Elle présente le projet de plan de financement qui s'établit comme suit :

- Coût des travaux HT		35 999.70 €
- Subventions sollicitées :		14 977.00 €
o Etat (DETR)	5 991 €	
o Produit des amendes de police	8 986 €	
- Fonds de concours de Quimperlé Communauté		5 400.00 €
- Autofinancement		15 622.70 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire :

- à solliciter le fonds de concours « Aménagements cyclables » auprès de Quimperlé Communauté,
- à signer les conventions cadres liant Quimperlé Communauté et la Commune de SAINT-THURIEN liées à ce projet.

Fait à SAINT-THURIEN, le 4 octobre 2022

Le Maire,

Christine KERDRAON.

